



VOYAGE ANDALOUSIE 2018

Contrat d'engagement réciproque

L'association Histoire Deux s'engage, sous réserve du respect des conditions d'inscription, à faire participer l'adhérent.e signataire à son voyage « Andalousie 2018 » qu'elle organise du lundi 15 mai 2018 au dimanche 29 mai 2018.

Le voyage comprend :

- Le trajet en car : Rennes >> Cordoue >> Séville >> Cadix >> Grenade >> Rennes
- L'hébergement pour douze nuits en auberge de jeunesse.
- Les douze petit-déjeuners suivant les nuits à l'auberge de jeunesse
- Les visites au programme (pouvant être sujet à modification)

Le voyage ne comprend pas notamment :

- Les repas
- Le coût des transports en commun sur place
- Les autres activités sur places Conditions d'inscriptions

Sera considéré.e comme inscrit.e tout étudiant.e répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- Avoir 18 ans révolus au moment du voyage
- Etre adhérent.e à Histoire Deux pour l'année universitaire 2018-2019
- Avoir réglé l'intégralité des 400 € de participation aux frais du voyage à Histoire Deux selon les modalités prévues par le présent document.

Histoire Deux se réserve le droit de refuser ou d'annuler librement la participation de toute personne dans le respect de l'article 225-1 du code pénal.

L'adhérent signataire (prénom : nom :), s'engage à :

- Fournir la copie d'un document officiel d'identité
 - Verser à l'association sa participation financière au voyage d'un montant de 400 €
- Soit en versement unique au moment de la signature (*en liquide ou par chèque*)
- Soit en deux versements successifs (*par chèque uniquement*)

Dans le cas d'un règlement en deux ou quatre versements, l'étudiant souhaitant s'inscrire devra remettre à l'association deux ou trois chèques d'un montant respectif de 100 ou 200 € chacun. Sauf demande spécifique, le premier chèque sera encaissé immédiatement et le second à la date inscrite à son dos par l'étudiant.e. Ces dates ne pourront être postérieures au mois d'avril 2018.

- Se soumettre aux conditions d'annulation et de remboursement suivantes :

En cas d'annulation de la part de l'adhérent.e, ce dernier ne pourra prétendre à aucun remboursement sauf si une personne est trouvée pour le remplacer. Dans ce cas, une fois le remplaçant inscrit, l'adhérent.e annulant sa participation se verra rembourser sa participation moins une pénalité forfaitaire de 20 €. De plus, en cas de retour volontaire ou involontaire du signataire en dehors du cadre du voyage, la fin du séjour ne sera pas remboursée.

En cas d'annulation de la part d'Histoire Deux, (d'une inscription ou de l'intégralité du voyage) chaque inscrit.e récupérera l'intégralité de sa participation. Il/Elle ne pourra prétendre à aucune autre indemnité.

- A décharger de toute responsabilité Histoire Deux et ses dirigeants dans le cadre de ce voyage et, notamment, dans les cas suivants :

→ Perte, vol et détérioration d'objets personnels du signataire

→ Problème(s) juridique(s) causé(s) par action volontaire ou non du signataire

→ Problème(s) de santé ou décès du signataire

→ Problème(s) lors des transports ou des hébergements prévus

- A adopter une conduite appropriée et respectueuse pendant toute la durée du voyage et à ne causer aucun tort ou préjudice, direct ou indirect, aux organisateurs ou à l'association Histoire Deux. A défaut, l'adhérent.e signataire accepte de réparer intégralement les torts et préjudices causés.

Information sur le/la participant.e (obligatoire)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Année et filière d'étude :

Numéro de téléphone portable :

Préférences pour les chambres (indiquez les noms des gens avec qui vous souhaitez être) :

.....

Versement (*entourer la bonne mention*) :

400 € en liquide / 1 chèque de 400 € / 2 chèques de 200 € / 4 chèques de 100 €

Fait à Rennes, le

Signature, précédé de la mention « Lu et approuvé » (*a répéter sur les deux pages*)